



HAL
open science

La diversité des organisations combattantes dans le monde arabe : de la prétendue synonymie entre tanzīm et munazzama

Marie Baize-Robache

► To cite this version:

Marie Baize-Robache. La diversité des organisations combattantes dans le monde arabe : de la prétendue synonymie entre tanzīm et munazzama. Bulletin d'Etudes Orientales, 2014, 62, pp.77-97. 10.4000/beo.1290 . hal-02188413

HAL Id: hal-02188413

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-02188413>

Submitted on 18 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La diversité des organisations combattantes dans le monde arabe : de la prétendue synonymie entre *tanzīm* et *munazzama*

The diversity of fighting organizations in the Arab world: the alleged synonymy between tanzīm and munazzama

تنوع المنظمات المحاربة في العالم العربي: في الترادف المزعوم بين تنظيم ومنظمة

Marie Baize-Robache



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/beo/1290>

DOI : 10.4000/beo.1290

ISSN : 2077-4079

Éditeur

Presses de l'Institut français du Proche-Orient

Édition imprimée

Date de publication : 30 avril 2014

Pagination : 77-97

ISBN : 978-2-35159-403-2

ISSN : 0253-1623

Référence électronique

Marie Baize-Robache, « La diversité des organisations combattantes dans le monde arabe : de la prétendue synonymie entre *tanzīm* et *munazzama* », *Bulletin d'études orientales* [En ligne], LXII | 2014, mis en ligne le 11 juin 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/beo/1290> ; DOI : 10.4000/beo.1290

La diversité des organisations combattantes dans le monde arabe : de la prétendue synonymie entre *tanzīm* et *munazzama* ¹

Marie BAIZE-ROBACHE

Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan / Université Rennes II

Ce qu'on appelle communément « formes dérivées » en France est une partie essentielle et sujette à controverses de l'apprentissage de l'arabe moderne chez les arabisants. Il suffit de considérer le nom *mumarrīd(a)* « infirmier, infirmière », apparemment relié au verbe de forme I non dérivé *marīḍa* « être malade ». Lorsqu'un étudiant arabisant se fait expliquer le sens supposé de chaque forme dérivée, il comprend mal comment la forme notée II peut être présentée par certains de ses professeurs comme exclusivement factitive (de sens « faire faire quelque chose à quelqu'un » ou « rendre quelqu'un de telle manière », le « faire être de telle manière ² »), en particulier pour ce qui concerne l'exemple donné ici.

Mais s'il est admis que la forme II a aussi un sens privatif d'origine dénomminative (défini par LARCHER 2003, p. 42) qui consiste à dire « faire ce que l'on fait avec N (objet désigné par le nom qui est à l'origine du verbe) » – « enlever N s'il est déjà là » –, et que la vraie base de dérivation de *marrāḍa* est le nom *maraḍ* « maladie », il est alors déduit qu'un(e) infirmier(ière) « retire cette maladie qui existe déjà », au lieu de « rendre malade son patient ». Ce sens est d'ailleurs pris en charge par la forme IV *'amraḍa*, véritable factitive de *marīḍa*.

Suite à ces réflexions, j'ai étudié l'arabe moderne de presse, et plus précisément les formes dérivées des gros titres du journal *al-Ḥayāt*, sur une période de dix jours en 2002. J'ai repris dans ma thèse (BAIZE-ROBACHE 2009) l'analyse du même journal en novembre 2005, mais en comparaison avec un autre corpus quantitativement et sémantiquement équivalent, extrait du site www.aljazeera.net. La question des formes dérivées s'est alors située dans une problématique plus large puisque l'analyse comparative des corpus m'a permis de constater l'absence d'évolution syntaxique et sémantique de ces formes dans le corpus internet.

1 Cet article est la version écrite et remaniée d'une communication au colloque international « Les organisations combattantes du monde arabo-musulman », organisé par le Pôle d'Excellence 3 « Action globale et forces terrestres » du Centre de Recherches des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, Paris, École Militaire, 6 et 7 juin 2011.

2 Il sera expliqué *infra* que ce n'est pas sa valeur fondamentale.

Définition de l'objet

Formes dérivées ou augmentées ? Ou comment poser la question de la dérivation et de sa base

Certains grammairiens arabisants, comme Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1975 [1952], p. 49), parlent de « formes dérivées », mais l'appellation « formes augmentées », qui reste neutre par rapport à une base verbale ou nominale (LARCHER 2003, p. 16), paraît plus appropriée. En effet, les grammairiens arabes, avant de chercher à savoir de quelle base est dérivée une forme, constatent d'abord qu'elle est morphologiquement augmentée par le redoublement d'une lettre, par l'ajout d'un préfixe, d'un infixé ou d'une voyelle longue. Ils ne sont pas les seuls : Holes (2004 [1995], p. 100) parle de « augmented patterns » et Badawi, Carter et Gully (2004, p. 59) de « augmented stems ».

C'est en approfondissant l'analyse de certaines formes que j'ai pu les qualifier de « dérivées » - en trouvant la base sémantique et syntaxique de leur dérivation -, ou d'« orphelines » en l'absence de cette dernière en synchronie.

Avant d'aborder les occurrences des corpus, il convient de revoir ce que disent les grammairiens arabes et arabisants sur la dérivation et ses bases.

En parlant de base de dérivation, quelques arabisants pensent intuitivement à la racine croisée avec un schème, se basant sur les théories françaises de Cantineau (1950a) et Cohen (1970 [1964]) sur la formation des mots arabes par « croisement de la racine et du schème ». Outre que cette tradition ne correspond pas à celle des Arabes, elle n'a pas toujours été celle des arabisants, même si la notion de racine est, dans le domaine des études sémitiques, selon Dichy (2002, p. 191-192), antérieure au xx^e siècle.

Chez les grammairiens arabes classiques, Ġalāyīnī (1912, vol. 1, p. 208) décrit la dérivation comme se faisant d'un mot à l'autre, et ne concernant pas uniquement la formation d'une forme augmentée à partir de sa base, acceptant de ce fait la possibilité d'une dérivation dénominative qui invalide le croisement exclusif racine-schème. Le terme *ištiqāq*, que l'on traduit par « dérivation » en français est en fait le processus de formation d'un mot à partir d'un autre, quel qu'il soit :

Al-ištiqāq fī al-aṣl : aḥḍu šiqqi al-šay', ay niṣfi-hi, wa-min-hu ištiqāq al-kalima min al-kalima, ay aḥḍu-hā min-hā.

« La dérivation est à l'origine le fait de prendre la moitié de quelque chose, puis de dériver un mot d'un autre mot, c'est-à-dire le fait de prendre quelque chose du mot de base. »

Les grammairiens arabisants « classiques », eux, partent d'emblée du postulat suivant, ainsi exprimé par Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1975 [1952], p. 13) :

« On appellera ici racine, disent-ils, l'ensemble des deux, trois ou quatre consonnes qui représentent une notion définie : *k t b* notion d'écrire. »

C'est d'ores et déjà donner trop de sens à la racine. En effet, comme l'a remarqué Larcher (2012, p. 33), attribuer à « *k t b* » la notion d'écrire, c'est transférer à la racine ce qui est la signification du verbe *katab/yaktub*. Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1975

[1952], p. 13) poursuivent la description qu'ils font de la formation des mots en arabe, en appelant « thème », s'inspirant de Cantineau (1950b, p. 73 sv.), ce que mes professeurs appelaient « schème » :

« [...] l'ensemble des consonnes et des voyelles qui compose un mot : *kataba* "il a écrit", et que complètent les flexions nominales ou verbales. »

Je rappellerai plus loin comment la formation des mots ne se limite pas à ce traditionnel croisement racine-schème. Mais voyons auparavant ce qu'en disent certains arabisants dans des travaux plus récents.

Ammar et Dichy (1999, p. 9-10, 2008, p. 10-11) reprennent partiellement Blachère et Gaudefroy-Demombynes. S'ils reconnaissent encore le croisement racine-schème, les schèmes ayant « un sens codifié par la grammaire, qui entre en combinaison avec celui des racines tri- ou quadriconsonantiques » comme étant « utile pour apprendre l'arabe et comprendre [...] son système de formes verbales et déverbales », ils y apportent néanmoins des nuances. D'une part :

« Le sens des racines n'est plus aujourd'hui premier par rapport aux mots, mais découle au contraire de ces derniers. Exemple : la racine /*ṭrf*/ dont le sens premier peut être compris à partir des valeurs du mot *ṭaraf*, "clignotement de l'œil" d'une part et "bord, extrémité" de l'autre, a vu apparaître au xx^e siècle des mots comme *ṭaṭarruf*, "extrémisme" et *mutaṭarrif*, "extrémiste", [...]. »

Ces nuances, quoique méritoires, ne masquent pas le fait qu'Ammar et Dichy ne mentionnent que les formes « déverbales », passant sous silence les dérivations dénominales, et qu'ils sous-entendent que le statut de la racine a changé en arabe moderne. Or, l'arabe a toujours été le creuset d'innovations lexicales faites à partir d'une racine ou non, cette racine n'étant, chez les lexicographes classiques, qu'un principe de classement morphologique des mots dans le dictionnaire³. Avant de continuer à citer ces auteurs, considérons ce premier exemple en ne manquant pas de rappeler que, quel que soit l'état de la langue arabe diachroniquement, la racine n'a jamais pu s'interpréter sans être actualisée dans un mot qui serait la base d'une dérivation. Il ne semble pas que la création de nouveaux concepts politiques en arabe moderne de presse ait changé quoi que ce soit à cet état de fait, même si le processus s'est accéléré du fait de la brusque évolution de ce registre depuis le xix^e siècle.

À présent, considérons le paradigme exposé : en consultant les dictionnaires arabisants classiques et modernes, j'ai constaté que c'est *ṭarf* (le *maṣḍar* du verbe *ṭarafa* « repousser, éloigner, cligner de l'œil » chez Kazimirski et « cligner de l'œil » chez Reig) qui signifie « clignement d'œil », et non *ṭaraf* qui signifie « côté, bord » dans ces deux dictionnaires⁴. Or, *ṭarf* signifie également « bord, extrémité ». Quoi qu'il en soit, il semble que c'est surtout le verbe I qui actualise cette racine, puisqu'il contient en germe les deux parties

3 Sur la position des grammairiens arabes sur la racine, voir Larcher (2012, p. 33), qui cite Troupeau (1984). Sur celle des grammairiens arabisants avant « la banalisation de la racine consonantique », il cite Rousseau (1984).

4 REIG 1983, p. 394, KAZIMIRSKI 1860, vol. 2, p. 71-72.

du même sens qui s'actualisent différemment en diachronie, cligner de l'œil signifiant en rapprocher les deux extrémités. D'après Reig, *ṭaraf* est la base de la dérivation du verbe V qui se comporte donc comme un verbe dénommatif (« se faire une extrémité », donc « être extrême, extrémiste »), à moins qu'il ne soit en diachronie le correspondant réfléchi d'une forme II que nous retrouvons chez Kazimirski (1860, vol. 2, p. 72), et qui signifie « toucher l'extrémité, le bord de quelque chose, donner l'extrémité de quelque chose à quelqu'un ».

D'autre part :

« La connaissance des sens associés au schème et à la racine ne suffit souvent pas à deviner le sens du mot : on trouve ainsi parmi les mots de la racine /htf/, dont le sens premier est celui de “roucouler” ou “crier, appeler à distance”, *hātif*, “téléphone”. »

Il semble pourtant que, dans la base de la dérivation, qui est le verbe I et non pas la racine, contrairement à ce qu'écrivent ici Ammar et Dichy, le sens concorde avec le fait que le téléphone implique justement le fait de « parler à distance ».

Dichy (2002) pose une nouvelle fois la question du « sens des schèmes » et du « sens des racines » en arabe. Ayant exposé la théorie de Cantineau (1950b) reprise par Cohen (1970 [1961], p. 50), il en montre les limites, en démontrant comment, entre autres, « du sens ancien de /ṣ-r-ḥ/, ‘cri, crier’, le lexème *ṣārūḥ* ‘fusée’, n'était pas prédictible » (DICHY 2002, p. 192). Mais sa démonstration, de par le sens « cri, crier » attribué à la racine, alors que le nom *ṣarḥa* et le verbe *ṣaraḥa* existent bel et bien, me semble tomber dans les mêmes travers que ceux que l'auteur dénonce. De plus, il se peut qu'une recherche en linguistique historique établisse un lien syntactico-sémantique entre un mot du paradigme dérivationnel construit sur cette racine, et *ṣārūḥ* qui a un sens moderne, mais qui pourrait avoir eu également un sens évoluant en diachronie. Il serait utile de mener le même type de recherche pour relier les exemples donnés par Ammar et Dichy (2008, p. 11), exemples qui n'apparaissent pas dans leur édition de 1999. Il s'agit ici de *sukkar* (« sucre ») et de la notion d'ivresse, que les auteurs attribuent à la racine *skr*, et que je préfère attribuer au nom *sukr*. Alors que le lecteur serait tenté de voir entre ces deux noms un rapport sémantique, qui est celui d'accéder à l'ivresse par l'ingestion d'un certain type de boisson issu de la fermentation du sucre, les auteurs précisent justement que :

« On ignorait jusqu'à l'époque moderne le principe chimique de la production de l'alcool par fermentation du sucre ! »

Avant d'ajouter que *sukkar* est issu d'un emprunt des langues sémitiques aux langues indo-européennes, ce mot existant en sanskrit, ce qui fait des racines des deux noms des racines homonymes. Le *Lisān al-ʿArab*⁵ mentionne pourtant, au sein du paradigme dérivationnel construit autour de la racine *skr*, et contenant *sukr*, le nom *sukkar* (collectif de *sukkara*) défini comme étant « du raisin atteint par une maladie, qui se délite et dont il ne reste qu'une petite partie de la grappe » (*wa-qāla Abū Ḥanīfa : wa-l-sukkar inab yuṣību-hu al-maraq fa-yantaṭiru fa-lā yabqā min al-unqūd illā aqallu-hu*).

5 Ibn Manzūr, art. *skr*, http://www.kl28.com/lesanalarab_r.php?search=2954, consulté le 27 mai 2013.

Il n'est pas difficile d'établir ici un rapport sémantique entre le raisin, le vin et l'ivresse. Ces études diachroniques ne sont cependant pas l'objet de cet article et ne seront pas approfondies ici.

Dichy (2002), par sa théorie du figement lexical ⁶ qui s'applique en arabe à l'association « sens lexical de la racine » + « sens grammatical du schème » en dehors de toute « compositionnalité » (ajout de suffixes ou d'autres unités porteuses de sens), montre également les limites du croisement racine-schème, ce figement lexical ne pouvant s'appliquer à tous les mots. Il donne comme exemples *klūrūfūrm*, et *ūkālībtūs*, les exemples donnés étant exclusivement des emprunts, ce qui peut sous-entendre qu'un mot arabe ne peut être formé que sur une racine (DICHY 2002, p. 203) ⁷. Quand ce figement lexical peut s'appliquer à une forme augmentée, le « sens » de la racine (ce que l'auteur nomme aussi la « valeur sémantique du noyau lexical » (DICHY 2002, p. 213-214), et que j'appellerai, pour ma part, le sens de la base de dérivation quelle qu'elle soit) influencera le « sens » du schème. Il donne l'exemple des deux verbes VI *tanāfasa* « se faire [mutuellement] concurrence » et *tamāwata* « faire le mort », attribuant au premier une valeur de réciprocité et au second une valeur d'auto-attribution, ces deux valeurs semblant distinctes. Il me semble plutôt que le sens du dérivé dépend du sens de sa base : la première VI est réciproque explicite et dérivée de la III réciproque implicite *nāfasa-hu* « être concurrent avec quelqu'un, concurrencer quelqu'un », et la seconde est une forme réfléchie progressive dérivée de la I *māta* « mourir, être mort », le sens de la première étant une manifestation particulière réfléchie (d'où la réciprocité explicite) du sens général réfléchi et progressif de la VI.

Ils'agit donc de remettre la racine à sa juste place, qui n'est pas à l'origine de la dérivation. Larcher (1999, p. 119), cité par Dichy (2002, p. 193), en résume ainsi la problématique :

« Si un mot n'est pas le simple produit du croisement d'une racine et d'un schème, il est bien le résultat d'une multitude d'associations paradigmatiques et syntagmatiques, l'association à une racine et un schème n'étant plus que deux parmi beaucoup d'autres. »

Sachant donc que la notion de racine reste néanmoins incontournable dans le cadre de la dérivation, Dichy (2002, p. 193, citant DICHY 1998, p. 104) pose la question de son sens. Il suppose qu'elle est « le siège [...] d'un ensemble d'*après-coup analogiques* » qui résulterait d'une dérivation, et que, sauf erreur d'interprétation de ma part, elle devient le siège d'un sens qu'elle n'avait pas au départ – si l'on accepte le postulat qu'elle a une charge sémantique. Ce que Dichy voit comme étant « un glissement sémantique » ou un « écart sémantique » du « sens de la racine » en fonction du sens pris par les mots de son paradigme dérivationnel me paraît plutôt être un ensemble de sens dérivés les uns des autres, à partir de mots dérivés les uns des autres, et de bases de dérivation différentes. Dichy (2002, p. 194) donne l'exemple de quelques mots construits sur la racine 'ql, montrant l'évolution

6 DICHY 2002, p. 209 : « “Lexical” et “lexicalisé” s'entendent ici par référence au fait que les formes ou les expressions prises dans un processus de figement constituent *par définition* des entrées à part entière du dictionnaire. »

7 Ammar et Dichy (2008, p. 11) citent également *safarġal* « coing », *Kisrā* « Chosroès », ou *Ismā'īl* « Ismaël ».

sémantique entre le « sens » de cette racine (« attacher, lier ») et des sens modernes tels que *ma'qūl* « raisonnable », *i'tiqāl* « arrestation » et *mu'taqalūn* « personnes arrêtées ». Il s'agit en fait du passage d'un sens propre, « attacher, lier » étant pour moi le sens du verbe I et non pas celui de la racine, à un sens figuré, *ma'qūl* désignant ce qui peut être saisi par l'intellect (*'aql*), qui est lui-même la capacité de lier les idées les unes aux autres. Et la VIII *i'taqala-hu* « arrêter, détenir quelqu'un » n'est autre que la réfléchie indirecte de la I : « détenir quelqu'un », c'est « se le lier ». Dichy (2002, p. 196) reconnaît donc un sens à la racine, mais « un *sens lexical second* par rapport à celui des noms, verbes, déverbaux et adjectifs dans lesquels elle apparaît ». Il poursuit :

« [...] Les lexèmes partageant une RAC [racine] constituent un réseau de significations, incluant des “ familles sémantiques ”, dont le lien peut n'être plus perceptible qu'à la lumière d'une étude historique⁸. »

Il se peut également que des sens dérivent les uns des autres synchroniquement, par le passage d'un sens propre à un sens figuré, comme exposé ci-dessus, ou par le biais d'une métaphore ou d'une métonymie. Le fait que les différents mots d'un même paradigme partagent un sens commun qu'ils actualisent différemment plaide en faveur d'une charge sémantique de la racine. Il n'est pas question pour autant d'en faire, pour les raisons avancées plus haut, la base sémantique et syntaxique d'une dérivation.

Pour résumer, la racine n'est ni la base syntaxique, ni la base sémantique de la dérivation : elle n'est que la trace morphologique de la base – lexicalement attestée – dans le dérivé, comme le montrent les exemples de Larcher (2003, p. 16-18), *maktab* « bureau [lieu où on écrit] » qui est dérivé de *kataba* « écrire », et *maktaba* « librairie, bibliothèque [lieu où il y a des livres] » qui est dérivé de *kitāb* pl. *kutub* « livre », la racine *ktb* représentant un verbe dans le premier cas et un nom dans le second. Les anciens grammairiens arabes, selon Larcher⁹, dérivèrent d'ailleurs *kataba* du *maṣḍar katb* et reconnaissaient la relation formelle du nom de lieu *maktab* avec l'inaccompli *yaktub*. *Kitāb* pl. *kutub* était pour eux un « nom d'abondance » (*ism al-kaṭra*) se définissant comme « lieu où il y a beaucoup de x (= livres) ». Un autre exemple révélateur du rôle syntactico-sémantique qu'a la base de dérivation et que n'a pas la racine : les deux verbes de forme II *ḥaqqāqa-hā* « réaliser, concrétiser quelque chose » et *ḥaqqāqa fī-hā* « enquêter sur quelque chose », le premier étant dérivé de *ḥaqqīqī* « réel » et le second de *ḥaqq* « droit, vérité ».

La racine n'est donc pas un mot, elle n'est que la succession imprononçable de trois consonnes et, à ce titre, elle ne peut être la base sémantique et syntaxique d'une dérivation.

8 Dichy (2002, p. 215) donne toute une série d'exemples dont l'étude précise pourrait faire l'objet d'un autre article. Il les présente comme ayant de manière aléatoire des sens différents par « écart sémantique » par rapport au « sens de la racine ». Il conviendrait de revoir ces occurrences et de montrer que leur sens n'est que la manifestation d'un sens particulier d'une forme augmentée, qui ressort néanmoins du sens général de cette forme. Il suffit de voir comment Larcher (2003, p. 53-64 ; et 2012, p. 63-72) articule la valeur factitive fondamentale de la forme IV avec les valeurs qui en sont issues dans des formes IV dérivées de la voix passive du verbe de base, et avec la valeur des formes dénominatives qui en découle également.

9 Communication personnelle.

La base de dérivation peut donc être soit un verbe soit un nom, comme démontré plus haut avec la forme II *marrāda*.

Chaque forme augmentée usuelle de l'arabe moderne est définie dans une liste au sein de laquelle elle est traditionnellement numérotée par les arabisants en chiffres romains de II à X.

Cette liste a été constituée selon quelques critères exposés par Silvestre de Sacy (1831, vol. 1, p. 127)¹⁰ :

- le nombre de lettres additionnelles : une (II-IV), deux (V-IX), trois (X).
- la vocalisation des inaccomplis : *u-i* pour les formes II, III et IV, *a-a* pour les formes V et VI, *a-i* pour les formes VII, VIII, IX et X.

Ces formes sont systématiquement enseignées avec les trois formes essentielles que sont l'accompli (correspondant globalement au passé simple et au passé composé), l'inaccompli indicatif (présent, généralité, futur proche : seul inaccompli syntaxiquement libre) et le *maṣḍar* (nom de procès/infinif). Il existe néanmoins un écart entre les formes telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus, qui ne prend en compte que des éléments morphologiques, et les relations syntactico-sémantiques qui les relient les unes aux autres. Ceci pose la question de l'écart entre la norme arabisante exposée par mes professeurs à partir des principes de Cantineau (1950b), repris par Cohen (1970 [1961], p. 50), et l'usage réel de l'arabe moderne.

Problème méthodologique : la norme en arabe

La seule norme existante est celle de l'arabe classique, et le fait que le monde arabe souffre de ce manque d'officialisation des évolutions linguistiques de l'arabe moderne constitue une donnée dont j'ai dû tenir compte. A titre d'exemple, l'adjectif substantivé construit sur le *maṣḍar* d'un verbe de forme VIII, *intiḥārī* « auteur d'un attentat-suicide¹¹ », qui apparaît six fois dans www.aljazeera.net et treize fois dans *al-Ḥayāt*, n'est mentionné ni dans Reig (1983), ni dans sa réédition de 1999.¹²

Les éditions de 1983 et 1999 ayant été publiées à une époque où il n'était pas encore question d'attentats suicide, le nom d'action *intiḥār* n'y avait alors que le sens général de suicide, l'édition de 1999 n'apportant rien de plus que celle de 1983 concernant ce mot. De plus, à ma connaissance, aucun dictionnaire arabisant français post-2001 n'a entériné ce néologisme employé couramment en arabe de presse, de même que l'adjectif *intiḥārī* correspondant, attesté dix fois dans *al-Ḥayāt*, et quatre fois dans www.aljazeera.net. Parmi les supports papier francophones portés à ma connaissance, seul le lexique de

10 Cité par Larcher (2003, p. 30 ; 2012, p. 43).

11 Parfois qualifié de « kamikaze » dans le langage courant des médias. Cet usage occulte néanmoins le fait que les kamikazes japonais de la Deuxième Guerre Mondiale appartenaient à l'armée régulière du Japon, tandis que les auteurs d'attentats-suicide dont il est question ici sont le plus souvent des combattants irréguliers ou appartenant à des organisations non reconnues.

12 Les éditions de 2008 et de 2011 ne sont pas pertinentes, l'auteur étant décédé en 2007.

Guidère (2001, p. 32) atteste de « *‘amaliyya intiḥārīyya* » (opération suicide), avant le Onze Septembre cependant. Quant à un dictionnaire arabe comme le *Munǧid al-luǧa al-‘arabiyya al-mu‘āšira* (2000), il ne le mentionne qu’avec son sens général « *ḏū ‘alāqa bi-l-intiḥār : mayl intiḥārī* » (ayant un rapport avec le suicide : penchant suicidaire », ce qui peut s’expliquer chronologiquement. ‘Umar (2008, vol. 2, p. 2187-2188), dont le dictionnaire est postérieur, ne mentionne cependant pas le *maṣḍar intiḥār* dans le sens « politique » dont il est question ici. Il ne parle que de « penchant suicidaire » (*mayl intiḥārī*) ou encore de « suicide collectif » (*al-intiḥār al-ǧamā‘ī*) chez certaines espèces de poissons (« *hurūǧ ǧamā‘ī li-ba‘ḍ al-ḥītān min al-baḥr ilā al-šāṭi’* »). Il n’atteste pas de l’usage de l’adjectif de relation substantivé, mais ne mentionne que l’adjectif *intiḥārīyya* dans « *al-‘amaliyyāt al-intiḥārīyya* » (opérations suicide) et « *al-ṭā’ira al-intiḥārīyya* » (l’avion-suicide).

Dans Dictionarybay¹³, j’ai entré *intiḥārī* en demandant sa traduction en anglais et en français. Le dictionnaire général m’a donné « suicidal » (suicidaire) en anglais, et le dictionnaire politique n’a donné aucune traduction en français. J’ai également cherché dans le thésaurus de l’UNESCO¹⁴ qui atteste seulement, quant à lui, de *intiḥārī* en tant qu’adjectif qualifiant *ḥizām* « ceinture d’explosifs », *tafǧīr* « attentat-suicide (par explosion) », *‘amaliyya* « opération-suicide », ou encore *i’tidā’* « phénomène des attentats-suicide, vague d’attentats suicide ».

L’arabe moderne a donc été longtemps défini comme un arabe classique lexicalement (mais non grammaticalement) modernisé, avant que l’on ne s’avise que la grammaire elle-même était sujette à évolution. Le lexique, en revanche, a toujours été vu comme le grand lieu d’innovation et de créativité de la langue moderne. Vu comme le prolongement symbolique de l’arabe classique, l’arabe moderne n’a donc pas de norme – sauf quand on y applique la norme classique –, mais des usages réels, comme ceux que je viens d’exposer. Étant donné que l’arabe des deux médias étudiés ici en est lui-même une manifestation particulière, je me suis trouvée confrontée à la contradiction à laquelle est en butte tout linguiste qui travaille sur les états modernes de la langue arabe, et je n’ai pas eu d’autre choix que de me référer à la norme classique. Ce faisant, je me suis quelque peu écartée des théories arabisantes – entendues chez mes professeurs et lues dans les grammaires arabisantes citées plus haut – sur le sens des formes augmentées qui, comme Larcher (2003, p. 42) l’a illustré, entre autres, avec *mumarrīḍa*, ne rendent pas compte de la cohérence des dérivations au sein du système.

Le maṣḍar

Dans cette catégorie du « nom verbal »¹⁵, il convient de distinguer (LARCHER 2012, p. 16 ; NEYRENEUF et AL-HAKKAK 1996, p. 30) les infinitifs exprimant le procès (« fait de +

13 http://www.dictionarybay.com/politic_af_e.aspx, consulté en mai 2011.

14 [http://unterm.un.org/dgaacs/unterm.nsf/0/\\$searchForm?SearchView&Seq=1](http://unterm.un.org/dgaacs/unterm.nsf/0/$searchForm?SearchView&Seq=1), consulté en mai 2011.

15 Nommé ainsi par Larcher (2003, p. 13) et Blachère et Gaudet-Demombynes 1975 [1952], p. 78. Voir aussi Larcher (2012, p. 16). « Nom verbal » est en fait la traduction de *nomen verbis* employé par les anciens arabisants.

verbe ») et les « noms d'action » (procès ou résultat du procès suivant le contexte), lesquels ont les caractéristiques d'un nom ordinaire : ils peuvent se mettre au pluriel, servir de base à la formation d'un adjectif de relation et être indéterminés. Tandis que le nom d'action n'a pas de régime syntaxique mais peut néanmoins être suivi d'un complément de nom, l'infinitif peut en avoir un, puisque son emploi est essentiellement verbal, et il peut donc avoir un complément d'objet (LARCHER 2012, p. 16).

La dénomination « nom d'action » est néanmoins gênante, car elle signifierait que tous les verbes arabes auxquels le *maṣḍar* est relié sont des verbes d'action. Sachant qu'il existe aussi en arabe des verbes d'état et de qualité, Ammar et Dichy (2008, p. 40) proposent de l'appeler « nom de procès ».

Pour en revenir à la distinction entre les deux emplois du *maṣḍar*, elle permet d'expliquer la coexistence de plusieurs formes du même *maṣḍar* dans des contextes différents, e. g. VI *taẓāhura* « manifestation » (avec ajout du suffixe d'unité -a) employé comme nom de procès, et VI *taẓāhur* employé comme infinitif. Pour exemple, *al-Ḥayāt* (VI, 11.2, occurrence 1¹⁶) où le *maṣḍar* est substantivé : « *taẓāhura li-'aṣīrat al-Baṭṭa* » (une manifestation du clan des Baṭṭa), ou encore *www.aljazeera.net* (VI, 13.1, occurrence 1¹⁷) où il est employé comme infinitif dans le champ de la préposition *li-* : « *da'at 'aḥzāb [...] li-l- taẓāhur* » (Des partis ont appelé [...] à manifester). Voici donc un cas de différenciation syntaxique, qui ne suffit cependant pas à expliquer l'apparente synonymie des deux occurrences de forme II, forme que je présente maintenant.

La forme II

Accompli	Inaccompli	<i>Maṣḍar</i>
<i>fa'ala</i>	<i>yufa'ilu</i>	<i>tafīl</i>

Sa principale caractéristique morphologique est la gémiation de la deuxième radicale, gémiation qui reflète formellement un sens de répétition discontinue, autrement dit d'itération.

Ġalāyīnī (1912, vol. 1, p. 218), contrairement à Beeston (1970), dont je présenterai l'analyse plus loin, accorde la première place à la valeur intensive et mentionne le rôle du sujet ou de l'objet dans l'interprétation de cette valeur :

« *Wa-bāb fa'ala yakūn li-l-takṭīr wa-l-ta'diya ġāliban fa-l-takṭīr yakūn fī al-fī'l naḥwa "ṭawwaftu wa-ġawwaltu" ay : akṭartu min al-ṭawāf wa-l-ġawalān. Wa-fī al-fā'il, naḥwa : "mawwataṭ al-ibil" 'ay : kaṭura fī-hā al-mawt wa-fī al-mafūl, naḥwa : "ġallaqtu al-abwāb", 'ay : abwāban kaṭīra. »*

Larcher le reprend parce qu'il a l'avantage de rappeler que l'arabe a une forme (le *maṣḍar*) là où le français en a deux (infinitif et nom de procès).

16 BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 730. Le chiffre romain indique la forme dérivée/augmentée en question ; le premier chiffre arabe, l'ordre d'apparition du paradigme associé à la racine *zhr* pour cette forme ; le deuxième chiffre arabe, l'ordre d'apparition d'une partie de ce paradigme ; et le dernier chiffre, l'ordre d'apparition de l'occurrence dans cette dernière catégorie.

17 BAIZE-ROBACHE 2009, vol. IV, p. 1080.

« La catégorie *fa‘ala* a un sens intensif et rend le plus souvent le verbe factitif. Le sens intensif est dans le verbe, comme *ṭawwaftu wa-ḡawwaltu* “j’ai beaucoup tourné et beaucoup circulé”, c’est-à-dire “j’ai fait beaucoup de tours et de voyages”. Il se trouve aussi dans le sujet, e. g. *mawwāt al-ibil* “les chameaux sont morts en grand nombre”, c’est-à-dire que la mort a beaucoup frappé parmi eux. Le sens intensif se trouve aussi dans l’objet, comme *ḡallaqtu al-abwāb* “j’ai fermé beaucoup de portes”.

Il mentionne le fait que la II sert également à transitiver les verbes – et donc à leur donner un sens factitif – mais, contrairement à la IV, ce n’est apparemment pas sa fonction première. C’est peut-être ce qui sert à distinguer la II de la IV : alors que la II, même factitive, a une nuance intensive, la IV reste la forme factitive fondamentale. Ḡālāyīnī, tout en ayant présenté la valeur intensive de manière complète – confondant néanmoins valeur intensive et valeur extensive distributive pour « *ḡallaqtu al-‘abwāb* », ne mentionne pas le fait que certaines formes II intensives restent intransitives, même s’il en donne les exemples avec « *ṭawwaftu wa-ḡawwaltu* ».

Parmi les arabisants, Beeston (1970, p. 74-75) me semble avoir un point de vue extrêmement intéressant sur cette forme et son interprétation sémantique¹⁸ :

« *RĪR* est de loin [la forme verbale] la plus couramment utilisée pour générer des verbes dénominatifs (ceux qui sont dérivé d’un nom), mais les implications du verbe sont aussi imprédictibles que pour les verbes dénominatifs de l’anglais – *qaššara-hu* “il l’a pelé” implique qu’il a retiré la peau (*qišr*), alors que *ḡallada al-kitāb* “il a relié le livre” implique qu’il lui a ajouté une peau (*ḡild*), *‘abbara ‘an hādā al-ma‘nā* “il a exprimé ce sentiment” est dérivé du substantif *‘ibāra* ‘mode d’expression’ et n’a aucun lien facilement identifiable avec le verbe simple *‘abara* “il a traversé”, *laqqabū-nā* “ils nous ont surnommé” est dérivé de *laqab* “surnom”. Ce schème peut aussi être factitif, comme dans *‘arraḡa-hu* “il l’a rendu boîteux” vs *‘ariḡa* “il était boîteux”, bien qu’on puisse se demander si ce verbe n’est pas, lui aussi, un dénominatif de *a‘raḡ* “boîteux”. »

Cette citation appelle plusieurs remarques. Tout d’abord, et contrairement à d’aucuns qui prétendent que la valeur de base de la II est la valeur factitive à partir d’un verbe I, l’auteur met en avant la fréquence des formes II dénominatives. C’est effectivement cette dérivation dénominative qui peut distinguer la II factitive de la IV correspondante. D’autre part, sans les nommer en tant que tels, l’auteur mentionne l’existence de verbes privatifs comme *qaššara* « éplucher, enlever une épluchure *qišr* », que l’on peut mettre sur le même plan que *ḡallada al-kitāb* « relier un livre, lui mettre une peau *ḡild* », avec une différence d’ordre pragmatique : soit on enlève un objet qui est déjà là, soit on ajoute un

18 “*RĪR* is far and away most commonly used for generating denominative verbs (those which are derivative from a noun), but the implication of the verb are as unpredictable as they are in English denominative verbs – *qaššara-hu* ‘he peeled it’ implies that he removed the peel (*qišr*), whereas *ḡallada al-kitāb* ‘he bound the book’ implies that he added a skin (*ḡild*) to it, *‘abbara ‘an hādā al-ma‘nā* ‘he expressed this sentiment’ is derived from the substantive *‘ibāra* ‘mode of expression’ and bears no easily traceable relationship to the primary stem verb *‘abara* ‘he crossed’; *laqqabū-nā* ‘they entitled us’ is derived from *laqab* ‘a title’; the stem can also be factitive, as in *‘arraḡa-hu* ‘he lamed him’ versus *‘ariḡa* ‘he was lame’, though it might be questioned whether this too is not really a denominative from *a‘raḡ* ‘lame’”. L’auteur a normalement représenté la seconde radicale géminée par un R surmonté d’un trait. Pour des raisons techniques, je n’ai pu retranscrire à l’identique ce symbole. De plus, dans un souci de cohérence, j’ai choisi, en le citant, de ne pas adopter sa transcription, mais de garder celle que j’utilise dans le reste de l’article.

objet qui n'est pas là. Larcher (2003, p. 109-110 ; 2012, p. 107) parle aussi de ces verbes privatifs que j'ai déjà présentés plus haut dans les grandes lignes et qui sont rarement mentionnés par les grammairiens arabisants français, Neyreneuf et al-Hakkak (1996, p. 36) faisant exception. Enfin, la valeur factitive est citée en seconde position, ce qui montre que l'auteur ne la considère pas comme la valeur fondamentale de la II. Il paraît d'ailleurs très attaché à la II dénominate, au point qu'il se demande si, entre *'ariġa* « être boiteux » et *a'raġ* « boiteux », l'adjectif d'infirmité ne serait pas la base de la dérivation de la II factitive *'arraġa-hu* « estropier quelqu'un ». Si je retiens l'argument de la dérivation formelle qui permet de dériver une IX *if'alla* d'un adjectif d'infirmité *af'al*, je ne peux accepter l'idée d'une II dérivée de ce même adjectif, surtout quand le verbe I d'état correspondant existe, et je peux également me demander pourquoi la IX **i'raġġa* n'existe pas.

Suite à cette présentation de la II, Beeston (1970, p. 75) ajoute une note ¹⁹ :

« L'affirmation fréquente selon laquelle cette forme a une valeur « intensive » est une généralisation totalement fautive. Les deux exemples invariablement cités, *kassara-hu* « il le brisa » par rapport à *kasara-hu* « il le rompit » et *qattala-hum* « il les a massacrés » par rapport à *qatala-hum* « il les a tués » sont des raretés qui n'ont guère d'équivalents dans l'ensemble du lexique. »

Je ne peux m'empêcher de réagir à cette note qui concerne la valeur intensive de la forme II, illustrée par *kassara* et *qattala*. En effet, alors que cette valeur semble être la valeur fondamentale de la II, comme Larcher le dira *infra* et preuves à l'appui, Beeston ne la mentionne que dans une note de bas de page et ne la reconnaît pas comme valeur fondamentale. Roman (1999, p. 81) et Holes (2004 [1995], p. 101) reconnaissent à cette forme – de prime abord, sauf pour Holes – une valeur intensive (« briser », « massacrer ») qu'ils décrivent en corrélation avec le redoublement de la seconde radicale. Imbert et Pinon (2008, p. 127) citent également cette valeur en première position. Badawi, Carter et Gully (2004, p. 60), quant à eux, ne la mentionnent même pas. De plus, selon Beeston (1970), seuls deux exemples reflètent cette valeur et la rareté de ces exemples est pour lui une preuve de l'inexistence de cette dernière. Il cite néanmoins (BEESTON 1970, p. 81-82) le verbe itératif (extensif et non intensif) *ġallaqtu al-abwāba* « J'ai fermé beaucoup de portes » également cité tel quel par Larcher (2003, p. 34 ; 2012, p. 48) dans l'exemple suivant : *kuntu uġādiru al-bayta kulla ṣabāḥin wa-uġalliqu al-bāba ḥalfī* (« Je quittais la maison chaque matin et fermais la porte [à clé] derrière moi »). Pourquoi n'a-t-il pas utilisé le verbe de forme IV, que Larcher considère d'ailleurs comme le verbe de base de cette dérivation ? Il cite cet exemple pour expliquer que la structure *kāna* + inaccompli désigne une habitude au passé ²⁰. L'habitude est-elle exprimée pour lui par *kāna* + inaccompli dans le champ duquel le verbe II se trouve, ou par le sens itératif de la II ? La question reste ouverte, d'autant plus

19 “ The frequently repeated statement that this stem has an ‘intensifying’ value is, as a generalization, totally false. The two examples invariably quoted, *kassara-hu* ‘he smashed it’ versus *kasara-hu* ‘he broke it’ and *qattala-hum* ‘he massacred them’ versus *qatala-hum* ‘he killed them’ are rarities with hardly any parallel in the whole lexicon. ”

20 BEESTON 1970, p. 83 : “ [...] where the prefix set item ‘I (habitually) lock’ is signaled as having past time relevance by the modifier *kuntu* at the beginning of the previous sentence. ”

que l'objet du verbe (*the door*) étant singulier, ceci veut dire que cette « unique porte est fermée plusieurs fois » (d'où la valeur itérative, non pas intensive mais extensive), et non pas que « les nombreuses portes de la maison sont fermées une fois ²¹ » ou « l'une après l'autre » (LARCHER 2012, p. 48). Ce même verbe ²² est analysé par Ammar et Dichy (2008, p. 27), qu'ils traduisent soit par « elle ferma à double tour » (« action répétée » selon les auteurs), cette interprétation étant valable selon moi si l'objet est au singulier, soit par « elle ferma l'une après l'autre... » (« processus en plusieurs étapes » selon les auteurs). Ils introduisent également, comme Lentin (1991) et comme exposé *infra*, l'éventualité d'une intensivité « lexicale » comme valeur seconde à la valeur itérative, l'agent fermant « bien » ou « fébrilement » l'objet.

Je montrerai, dans l'analyse des occurrences, que les verbes II intensifs sont plus remarquables que les deux seuls exemples donnés par l'auteur. De plus, le seul fait – non avéré mais prétendu par Beeston (1970) – que seuls deux verbes intensifs continuent à exister en synchronie suffit à prouver que cette valeur a existé en diachronie et a donc laissé des traces. Ces « traces » me semblent justifier une étude approfondie des valeurs intensive et itérative. La question reste néanmoins de savoir si ces valeurs restent productives dans l'arabe des corpus que j'ai étudiés. Il semble à ce propos que Beeston, quand il écrit que la forme II est particulièrement productive en termes de dérivation dénomminative, désigne plutôt la dérivation dénomminative de valeur « faire ». Enfin, que fait l'auteur de l'argument formel selon lequel la gémination de la seconde radicale du verbe II reflète justement cette intensité, et ce procès répétitif et discontinu ?

J'approuve néanmoins Beeston (1970, p. 75) quand il affirme que la forme II est une des formes les plus productives de l'arabe (moderne ?), de par le fait qu'elle peut être très souvent dénomminative ²³ :

Mais *RĀR* et *stRRR* sont toujours librement productives de nouveaux verbes : la première en vertu de sa valeur dénomminative, a été utilisée pour créer *ammama* "il a nationalisé (quelque chose)" à partir du substantif *umma* "une nation" [...].

Imbert et Pinon (2008, p. 127) nomment ce sens « rythme rapide » et établissent eux aussi la corrélation forme-sens. Je n'aborderai d'ailleurs ici que celui qui servira de cadre sémantique à *tanzīm* et *munazzama*, à savoir la valeur intensive, ce qui prouve une fois de plus que la valeur factitive/causative n'est ni intrinsèque ni exclusive à la II. La valeur intensive est nommée *taktīr* par Ġalāyīnī (1912, vol. 1, p. 218), comme précisé *supra*, et marque également l'itération du procès désigné par le verbe de base. L'interprétation du verbe dépendra de sa syntaxe (il peut être transitif ou intransitif comme son verbe de base) et de sa morphologie (sujet ou objet singulier ou pluriel). Ainsi, *ḥaffaḍa-hā* « abaisser, diminuer quelque chose » sera l'intensif de *ḥafaḍa-hā*, les deux verbes étant transitifs, et

21 Ġalāyīnī (1912, vol. I, p. 219) écrit « *abwāban kaṭīra* ».

22 *ḡallaqati al-abwāba*, *Coran*, XII, 23.

23 "But *RĀR* and *stRRR* are still freely productive of new verbs: the former, by virtue of its denominative value, has been used to coin '*ammama* 'he nationalized (something)'' on the basis of the substantive '*umma* 'a nation' [...]."

le verbe I subsistant essentiellement sous la forme du *maṣḍar ḥafd*. Comme je viens de l'exposer, un verbe II doit remplir certaines conditions vis-à-vis de sa base de dérivation pour être considéré comme intensif. D'une part, il faut qu'il y ait justement une base de dérivation, transitive ou non, I ou augmentée, et il faut que le verbe de base soit un verbe d'action, transitif ou non. D'autre part, il faut que le verbe de base et le verbe II aient la même construction syntaxique, qu'elle soit transitive ou intransitive (LARCHER 2003, p. 34-42 ; et 2012, p. 47-54).

L'exemple qui vient d'être donné – *ḥaffaḍa-hā* et *ḥafaḍa-hā* – peut poser le problème de la synonymie d'une II intensive avec la I correspondante, lorsque les deux sont utilisées dans un même état de la langue. Lentin (1991, p. 891-916) aborde justement la question dans son article consacré à la II intensive en arabe syrien, dans lequel il est question « des alternances entre formes I et II, pour certains verbes, “sans différence sémantique apparente” [...] » (p. 892). Les conséquences de ces alternances²⁴, si aucune différence de sens n'est constatée, peuvent être (p. 893) :

« [...] l'amorce d'un remplacement de la forme “ simple ” par la forme “ intensive ”, la première s'effaçant partiellement – ou progressivement ? – au profit de la seconde qui “ perdrait ” ainsi sa valeur “ intensive ” ; ou plutôt, pour présenter les choses de façon moins mécaniste, celui [le phénomène] d'une coexistence, suivant des modalités à définir, de ces deux formes, coexistence dont il convient également de situer l'évolution dans la diachronie. »

La première piste – modale – donnée par Lentin (1991, p. 896) est, qu'en cas d'alternance, la I serait « détachée, distancée, constative, considérant le procès en lui-même », la II étant plutôt « “attachée”, non distancée, décrivant concrètement le procès ». Par exemple, « on aura plus souvent des impératifs de II » (LENTIN 1991, p. 897). S'ensuit une série d'alternances d'occurrences en arabe syrien, sur les modes « I général/II particulier » ; « II : assurance donnée, affirmation » ; « II : protestation, indignation » ; impératif I général et II avec insistance (« *dawwe^a* » « (Mais) goûte (donc) ! »), « constatif/descriptif : I distancé, II non distancé, ou : description plus circonstanciée » ; « I : probabilité, possibilité, risque, etc./II : certitude » ; « II : description plus circonstanciée du procès avec l'accent mis sur l'orientation vers l'objet²⁵ ». Dans les énoncés donnés par l'auteur (LENTIN 1991, p. 900), la modalité est portée par des embrayeurs tels que *šlōn* (« comment ? »), *kīf* (« comment ? »), *beddi* (« je veux²⁶ » plutôt suivi de I), *'eḥsen* (« je peux » plutôt suivi de I), *btestehi* (« tu as honte de » plutôt suivi de I), ou encore par l'inchoatif *ballaš* « se mettre à » ou le *b-* qui implique un futur proche (les deux étant plutôt suivis de II).

Quand il y a cooccurrence de I et II dans le même énoncé, il semble que ces deux formes apparaissent toujours dans l'ordre I puis II en fonction d'une gradation dans la modalité, comme dans le dialecte de Hama : « *lā^aa-hā lābse we-mlabbase* » « Il la trouva parée de ses plus beaux atours » (LENTIN 1991, p. 901).

24 Lesquelles ne sont pas anecdotiques, si l'on en croit les statistiques établies par Lentin (1991, p. 895).

25 Le lecteur intéressé par les exemples dialectaux pourra se référer à Lentin (1991, p. 897-898).

26 Dans un souci de cohérence, je n'ai pas reproduit la transcription de l'auteur, différente de celle que j'utilise dans cet article.

Lentin (1991, p. 901) donne également quelques exemples maghrébins ²⁷. Il différencie de manière modale la I « cueillir (sans effort) » et la II « déraciner (en employant sa force) » issues de la racine *ql'*, là où je ne vois qu'une différence sémantique entre un procès exprimé par I et le même procès, intensif, exprimé par II. Toujours d'un point de vue sémantique, un verbe serait I s'il a un objet non-humain (*ǧasal* « laver, faire la lessive », à Alep) et II s'il a un objet humain (*ǧassal* « laver quelqu'un », à Alep). L'auteur parle (p. 903-904) de « lexicalisation », c'est-à-dire de « spécialisation de sens » de la II, par rapport à la I. Ce qu'il désigne ainsi me paraît tout simplement être le passage du sens général de la I au sens intensif et itératif de la II, les deux coexistant et ayant le même régime syntaxique. Un des exemples donnés, issu du dialecte de Hama, est révélateur de ce glissement sémantique : *laḥa*^q « suivre quelqu'un » versus *laḥḥa*^q « rattraper, rejoindre quelqu'un », avec un sens conatif – lexical – qui pourrait rapprocher cette II de la III, dont la valeur – grammaticale – conative est fondamentale. Lentin (1991, p. 905) donne d'ailleurs une série d'exemples de verbes II et III apparemment synonymes. Larcher (2012, p. 60) ayant abordé pour l'arabe classique la question de la synonymie de certaines II et III conatives comme la II *ḍaʿʿafa* et la III *ḍāʿafa*, les deux signifiant « redoubler », et ayant expliqué que la répétition exprimée par la II est discontinue, tandis que celle exprimée par la III est continue, on peut se demander si la même différence se retrouve dans les dialectes orientaux traités par Lentin (1991).

Toujours dans la rubrique « spécialisation de sens », Lentin (1991, p. 903) montre que la II « *šū dahḥal?* » « quel rapport ? », « *mā dahḥalni/šū dahḥalni b-* » « ça ne me concerne pas/qu'ai-je à voir avec... » est « lexicalisée » par rapport à la I *dahḥal* « entrer » (*b-* « dans, à ») ²⁸. Il me semble au contraire que la II transitive est la factitive de la I intransitive, le fait de « concerner quelqu'un » signifiant « le faire entrer, l'introduire dans tel sujet ».

D'un point de vue syntaxique, toujours en concurrence avec la I, la pluralité d'objets induirait l'utilisation d'une II (LENTIN 1991, p. 902). C'est oublier que, sémantiquement, c'est justement cette pluralité d'objets qui induit la valeur itérative, puisqu'il est question d'exercer une action sur plusieurs objets (*fataḥ el-ūda* « il ouvrit la chambre », mais *fattaḥ el-uwaḍ* « il ouvrit les chambres les unes après les autres »).

Lentin (1991, p. 908) mentionne également des cas de coexistence I/II factitive, la IV, dont la factitivité est une valeur fondamentale, ayant petit à petit disparu des dialectes orientaux traités ici. Cependant, l'occurrence traitée *infra* ne concernant que la valeur intensive, je ne traiterai pas ce type de coexistence. Ceci n'occulte pas le fait que de nombreuses II intensives peuvent être aussi factitives avec un sens et une construction syntaxique différents. C'est le cas, entre autres, de *baʿʿad* « s'éloigner » versus *baʿʿad ḥadā* « éloigner quelqu'un » (LENTIN 1991, p. 908), la question se posant néanmoins de savoir si le verbe intransitif est un intensif ou un factitif interne de sens « s'éloigner soi-même », l'objet étant sous-entendu.

27 Exemple donné par Marçais (1952, p 179-180).

28 Ce verbe I est, selon Lentin (1991, p. 913), et selon ma modeste pratique de l'arabe de Damas, moins usité, dans le sens « entrer », que *fāt*.

Lentin (1991) traitant de cette alternance I/II en synchronie pour les dialectes syriens, Larcher (2012, p. 54)²⁹ replace le débat en diachronie pour l'arabe classique. Selon lui, des sémitisants :

« [...] voient dans la “synonymie” de I et II une trace de l'inaccompli géminé qu'on trouvait dans certaines langues sémitiques anciennes (akkadien, guèze) et qu'on trouve encore dans certaines langues sémitiques modernes (sudarabique moderne). L'akkadien oppose ainsi deux formes à préfixes, un inaccompli *iparras* à un accompli *iprus*, là où l'arabe oppose une forme à suffixes (*fa'ala*) à une forme à préfixes (*yafalu*). »

Il semble donc que, diachroniquement – l'akkadien étant antérieur à l'arabe, et synchroniquement – par coexistence arabe/sudarabique, l'inaccompli sémitique géminé de forme I a été revu en inaccompli II, correspondant à un accompli II.

Tanzīm/munazzama

Le verbe II

Quelle est la base de dérivation de la II *nazzama šay'an* « organiser quelque chose » et du passif *nuzzima* « être organisé » ? Reig (1983, p. 703) atteste pour l'arabe moderne d'une I également transitive *nazama šay'an* « agencer, mettre en ordre quelque chose » dont le *mašdar nazm* désigne d'ailleurs la poésie qui se caractérise par l'agencement du discours régulier et la versification, par opposition à la poésie *šī'r* qui est non seulement régulière, mais encore inspirée³⁰. Tout ceci fait donc de la II l'intensive de la I et il semble que, dans l'usage de l'arabe moderne, la forme augmentée coexiste avec la forme simple (e. g. *nazama šī'ran*). Si j'avais la certitude que la I a disparu, je ferais de cette II une forme orpheline, ce qui n'est pas le cas et qui nous ramène à la problématique exposée *supra* par Lentin (1991) pour certains dialectes orientaux et par Larcher (2012, p. 54) pour l'arabe classique. Le *Lisān al-'Arab*³¹ mentionne la I et II comme synonymes dans le sens « composition » et « composer »³², au point que chacune y est donnée avec sa correspondante réfléchie, V et VIII respectivement, également marquées comme synonymes :

« *Al-naẓm : al-ta'lif, nazama-hu yanẓimu-hu naẓman wa-niẓāman wa-nazzama-hu fa-ntazama wa-tanazzama.* »

Les deux formes étant présentées comme synonymes en arabe classique, il se peut que la II ait acquis un sens intensif par rapport à la I en diachronie, ce sens lui permettant de s'appliquer au fait d'organiser quelque chose.

29 Reprend CORRIENTE 2004 et ZABORSKI 2004.

30 Communication personnelle.

31 Ibn Manẓūr, art. *nẓm*, http://www.kl28.com/lesanalarab_r.php?search=8059, consulté le 28 mai 2013.

32 Ou encore « disposer en ordre, en série (p. ex. des perles sur un cordon) », sens valable pour la I et la II. Traduction de KAZIMIRSKI 1860, t. II, p. 1290-1291. Ce sens concret me semble être le sens de base sur lequel s'est construit le sens métaphorique de composer un poème. De plus, *nizām*, également issu de ce sens propre, est le « cordon sur lequel on enfile des perles », d'où « tout ce qui maintient en ordre » qui est sûrement à la base du sens moderne de « système, régime ».

Les occurrences étudiées *infra* seront présentées ainsi : ne seront exposées que les plus significatives, le chiffre arabe qui les précède indiquant leur ordre d'apparition dans les corpus classés, transcrits et traduits, par formes dérivées (ici, 77^e forme II dans le corpus papier). Il se peut donc que ces chiffres ne soient pas consécutifs. Le second chiffre représente une catégorie du paradigme dérivationnel : ici, 1 correspond au verbe conjugué à l'accompli à la voix active, et 3 au même verbe conjugué à la voix passive. Le chiffre précédant directement l'occurrence correspond à l'ordre d'apparition de cette dernière dans la catégorie susmentionnée.

77.1. *nazzama šay'an* (papier) : une occurrence.

1. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 584 : « *Wa-qāla Nāṣir Aḥmad [...] wa-huwa 'āmil fī al-maḥaṭṭa "kuntu mutawaqqifan fī bawwābat al-maḥaṭṭa unazzim duḥūl kull 'ašar sayyārāt duf a wāḥida bi-sabab al-izdiḥām, wa-idā bi-[...] "* » (27 novembre 2005)

« Nāṣir Aḥmad, employé à la station service, a dit : "Je me tenais debout au portail de la station, **organisant** l'entrée des voitures dix par dix à cause des embouteillages, quand [...]". »

77.3. *nuzzima* (papier) : une occurrence.

1. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 588 : « *Wa-akkada bayān al-ḡayš al-amīrkī anna "al-mutamarridīn mana'ū sukkān al-Ḥuṣayba min al-mušāraka fī al-'amaliyya al-dīmūqrāṭiyya 'abra 'amaliyyāt qatl wa-taḥwīf", fī iṣāra ilā al-istiftā' alā al-dustūr al-ladī nuzzima fī 15 tišrīn al-tānī [...]* » (6 novembre 2005)

« Le communiqué de l'armée américaine a affirmé que "les rebelles ont empêché les habitants de al-Ḥuṣayba de participer au processus démocratique, en les tuant et en les intimidant", faisant allusion au référendum sur la constitution qui **a été organisé** le 15 novembre [...]. »

Nom de procès et participe passif : une différence sémantique ?

Avec le nom de procès *tanzīm* et le participe passif substantivé *munazzama*, il est question d'« organisation », surtout pour ce qui concerne Al-Qāida (al-Qā'ida), nommée systématiquement « *tanzīm "al-Qā'ida"* » dans les corpus :

77.2. *tanzīm* [« ... »] (nom de procès, papier) : trente-deux occurrences dont une seule ne désigne pas Al-Qāida.

1. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 584 : [...] « 'a' lana al-ḡayš al-amīrkī' anna-hum min *tanzīm "al-Qā'ida"*. » (1^{er} novembre 2005)

[...] « dont l'armée américaine a annoncé qu'ils faisaient partie de **l'organisation Al-Qāida** »

23. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 586 : « *Wa-fī al-Mawṣil, qatalat al-quwwāt al-amīrkīyya aḥada a'ḍā' "Anṣār al-Sunna" wa-taqalat aḥarayn ba'd dahmi-hā aḥad al-manāzil fī qariyat al-Rašīdiyya wa-akkada al-bayān anna al-manzil kān maqarran li-l-mas'ūl al-mālī li-tanzīm "Anṣār al-Sunna" wa-li-tansīq al-'amaliyyāt ma'a tanzīm "al-Qā'ida" fī al-Mawṣil.* » (10 novembre 2005)

« A Mossoul, les forces américaines ont tué un des membres des Partisans de la Sunna, et en a arrêté deux autres après avoir investi un logement dans le village de al-Rašīdiyya. Le communiqué a également affirmé que ce logement était une base pour le trésorier de **l'organisation des Partisans de la Sunna**, et pour harmoniser les opérations avec Al-Qāida à Mossoul. »

94.1. *tanzīm* [« ... »] (nom de procès, Internet) : dix-sept occurrences dont toutes désignent Al-Qaïda, ou Al-Qaïda en Mésopotamie ([*al-ǧihād*] *fi bilād al-Rāfidayn*), ou encore Al-Qaïda en Irak.

17. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. IV, p. 946-947, www.aljazeera.net, consulté en juillet 2007 : « *Wa-naqalat al-maǧalla ‘an Ḥalīl Zādah qawla-hu inna iǧrā’ ittiṣālāt ma’a al-sunna bi-šān maḥāwifī-him al-mašrū’a amrun mantiqī nāzran li-l-ḥilāfāt bayna mu’askari-him wa-tanzīm al-Qā’ida fi al-‘Irāq.* » (5 décembre 2005)

« La revue [américaine *Time*] a rapporté les propos de Ḥalīl Zādah selon lesquels le fait de mener des contacts avec les sunnites concernant leurs craintes légitimes était quelque chose de logique, étant donné les différends entre leur camp et **l’organisation Al-Qaïda en Irak**. »

Sachant que Badr est une autre organisation de type islamiste et probablement combattante, la question de l’emploi de *munazzama* dans ce cadre-là et au lieu de *tanzīm* se pose. Selon Sofiane al-Karjousli³³, *tanzīm* serait plus péjoratif ou utilisé pour une organisation à peine constituée. Le *mašdar* pouvant désigner un procès, il est possible que, sémantiquement, ce soit le cas. Cependant, selon lui, on dira aussi *tanzīm ḥizb al-Ba’ṭ* « l’organisation du parti Baath » qui, comme chacun le sait, est constitué depuis longtemps. De plus, le *mašdar* étant ici employé exclusivement comme nom de procès et non pas comme infinitif (« fait d’être organisé/d’organiser »), la question du procès ne se pose pas, et on ne peut pas le poser comme exprimant exclusivement le procès alors que *munazzama* n’exprimerait que le résultat, et donc une organisation déjà constituée.

77.4. *munazzama[-āt]* [« ... »] (nom, papier) : six occurrences dont trois désignent l’organisation islamiste Badr et trois des organisations humanitaires indépendantes.

1. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 588 : « *Tawattur fi l-Miqdādiyya iṭr iǧtiyāl qiyādi fi munazzamat “Badr”* » (12 novembre 2005)

« Tension à al-Miqdādiyya suite à l’assassinat d’un responsable de **l’organisation Badr** »

4. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III, p. 588 : « *Wa-stinādan ilā munazzama mustaqilla, qutila 2058 ‘askariyyan wa-madaniyyan amīrkiyyan [...]* ». (12 novembre 2005)

« Si l’on se base sur [les chiffres d’] une **organisation** indépendante, 2058 militaires et civils américains ont été tués [...] ».

94.2. *munazzama[t « ... »]* (nom, Internet) : six occurrences dont une désigne Badr, et cinq désignent des organisations étrangères non gouvernementales.

1. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. IV, p. 947, www.aljazeera.net, consulté en juillet 2007 : « *Min ǧihati-hi nafā Hādī al-‘Āmiri rāis munazzamat Badr al-tābi’a li-l-maǧlis al-a’lā li-l-tawra al-islāmiyya [...], ayy šila li-l-munazzama bi-l-qaḍiyya [...]* ». (17 novembre 2005)

« De son côté, Hādī al-‘Āmiri, président de **l’organisation** Badr inféodée au Conseil Supérieur de la révolution islamique en Irak [...], a nié tout lien de **l’organisation** avec l’affaire [...] ».

2. BAIZE-ROBACHE 2009, vol. IV, p. 947, www.aljazeera.net, consulté en juillet 2007 : « *Fī muqābil dālika taqūl munazzama briṭāniyya ǧayr ḥukūmiyya tu’nā bi-tadāruk al-nizā’āt inna [...]* ». (23 novembre 2005)

« Par contre, **une organisation** non gouvernementale britannique qui s’occupe de la prévention des conflits, dit que [...] ».

33 Communication personnelle, 2011.

En arabe moderne, et non dans les deux corpus (BAIZE-ROBACHE 2009, vol. III et IV) où il est davantage question d'Al-Qaïda, *munazzama* paraît en tout cas plus communément utilisé que *tanẓīm*. Il est utilisé habituellement pour les organisations politiques comme *munazzamat al-umam al-muttaḥida* « l'Organisation des Nations Unies », ou *munazzamat al-tahrīr al-filasṭīniyya* « l'Organisation de Libération de la Palestine », ou encore pour les organisations humanitaires essentiellement étrangères, comme c'est le cas ici. Est-ce seulement un phénomène de traduction d'« organisation » dans les langues européennes, sachant que ce mot n'est pas utilisé – en français pour le moins – pour Al-Qaïda ? Ou alors le nom de procès ne sert-il qu'à désigner des mouvements considérés comme islamistes ? Cette différenciation sémantique est contredite par l'utilisation du participe passif avec Badr.

Se pose peut-être alors la question, du point de vue du rédacteur arabe : s'il est communément admis qu'Al-Qaïda, reconnue coupable des attentats du Onze Septembre, est une organisation islamiste, Badr n'est peut-être pas reconnue comme telle chez les rédacteurs arabes. Serait-il aussi question d'une différence entre chiïtes et sunnites ? La question se pose puisque la seule organisation sunnite nommée *tanẓīm*, en dehors d'Al-Qaïda, est ici *Anṣār al-Sunna* « les Partisans de la Sunna ».

Sur Internet, le site de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée ³⁴, laboratoire CNRS rattaché à l'Université Lyon II, classe Badr parmi les organisations chiïtes figurant dans la liste des mouvements victorieux aux élections législatives du 15 décembre 2005. Selon le site Iranterror ³⁵, site se disant indépendant et regroupant des victimes de la politique iranienne (“ *Association of Victims of the Iranian Regime's Terrorism - AVIRT* ”), le « corps Badr » est une organisation combattante, appelée aussi « milice » ou « brigade », affiliée à l'Iran et financée par cet État. Il conviendrait, pour approfondir cette question d'organisations sunnites ou chiïtes, d'établir des statistiques à partir de corpus, afin de vérifier si oui ou non, *tanẓīm* est affecté à des organisations sunnites et *munazzama* à des organisations chiïtes.

Une différence grammaticale ?

L'explication serait-elle plus grammaticale que sémantique ? Le *maṣḍar* indiquant autant le procès que son résultat, la synonymie de sens est quasi parfaite et c'est juste l'emploi grammatical qui fait la différence, le sens grammatical du schème du participe passif exprimant un résultat, et *munazzama* exprimant donc ici une « chose organisée ». Mais justement, pourquoi cet emploi grammatical diffère-t-il en fonction des organisations désignées ?

Conclusion

La différenciation entre les deux formes II en synchronie serait donc à géométrie variable et dépendrait de critères confessionnels et de légitimité. Aucun autre phénomène

34 <http://www.mom.fr/guides/irak/irak03.htm>, consulté en mai 2011.

35 www.iranterror.com/fr/content/view/114/43/, consulté en mai 2011.

de coexistence « morphologico-sémantique » de type *tanzīm/munazzama* n'apparaissant ici, je ne peux pour l'instant trouver de nouvelles régularités, ni déterminer si ce dernier critère est le plus prégnant en arabe de presse, ou encore si d'autres critères existent. Pour trouver des éléments de réponse, il me faudrait donc délimiter un corpus plus large et établir des statistiques à l'aide d'un outil informatique performant.

Avant d'en arriver là, j'ai entré *tanzīm* sur www.google.com et n'ai trouvé dans les premières entrées de noms de procès concernant des organisations que « *tanzīm al-Qā'ida [fī bilād al-Rāfidayn/bi-bilād al-Mağrib al-islāmī]* » (Al-Qaïda [en Mésopotamie/au Maghreb islamique]), comme c'est le cas dans mes corpus. Pour *munazzama*, je n'ai trouvé que des organisations mondiales de bienfaisance telles que « *munazzamat al-'afw al-dawliyya* » (Amnesty International), « *munazzamat al-ṣiḥḥa al-'ālamīyya* » (l'Organisation Mondiale de la Santé) etc., le seul contre-exemple étant, comme « *munazzamat Badr* » en terme d'organisation confessionnelle, « *munazzamat al-mu'tamar al-islāmī* » (l'Organisation de la Conférence islamique). Cette organisation est néanmoins reconnue au niveau mondial et membre permanent de l'ONU. Al-Qaïda étant également une organisation mondiale mais non reconnue légalement, il semble donc que le critère de choix de *munazzama* repose sur le caractère régulier ou non de l'organisation en question. Étant donné que « *munazzamat Badr* », tout en étant une organisation combattante, est représentée – même à un niveau local – au Parlement irakien, il semble donc que le critère de régularité est déterminant.

Cette hypothèse est également corroborée par une occurrence de *tanzīm* comme nom de procès, trouvée dans un bulletin d'informations du site Shorouknews³⁶ daté du 19 mars 2011, dans lequel il est dit que, lors du référendum sur la constitution égyptienne faisant suite au départ de Hosni Moubarak le 11 février 2011, Mohamed el-Baradei, candidat à la présidentielle, a été pris à partie par une « bande de voyous » (*hāğama-hu tanzīm min al-balṭagiyya*) en allant voter. J'ai également lu dans un bulletin d'informations de la BBC Arabic³⁷ du 30 juin 2011, le syntagme « *tanzīm al-iḥwān al-muslimīn al-miṣrī* » (l'organisation égyptienne des Frères Musulmans³⁸), laquelle n'était pas reconnue officiellement en Egypte à cette date³⁹. Le Parti de la Liberté et de la Justice qui en est issu, créé le 30 avril 2011, et qui a porté Mohamed Morsi à la Présidence de la République en juin 2012, est pour sa part, un parti politique reconnu comme tel⁴⁰, effectivement nommé « *ḥizb al-ḥurriyya wa-l-'adāla* ».

36 <http://www.shorouknews.com/contentdata.aspx?id=412476>, consulté en mars 2011.

37 http://www.bbc.co.uk/arabic/middleeast/2011/06/110630_egypt_us_muslim_brotherhood.shtml, consulté en juin 2011.

38 Nommée « *tanzīm siyāsī* » « organisation politique » dans un historique des Frères Musulmans sur Internet, <http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title>, consulté le 30 mai 2013. Nommée également couramment en arabe « *ğamā'at al-iḥwān al-muslimīn* » « le groupement des Frères Musulmans ».

39 Selon une communication personnelle de Mona El-Kouedi, chercheuse égyptienne associée au Collège de Défense de l'OTAN, à Londres, le groupement s'est constitué en mars 2013 en association civile (*ğamā'iyya ahliyya*), ce qui lui permet d'être désormais reconnu politiquement.

40 http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Fr%C3%A8res_musulmans/120358, consulté le 30 mai 2013.

« *Tanzīm ḥizb al-Baʿt* », dont j'ai parlé précédemment, peut sembler être un contre-exemple, sauf si l'on part du principe que *ḥizb* « parti » suffit à donner sémantiquement une légalité au parti Baath. La question est alors de savoir si cette occurrence de *maṣdar* est employée comme infinitif (« fait d'organiser »), ce qui la différencierait grammaticalement de *munazzama* qui en désigne alors le résultat. J'ai effectivement trouvé sur le site officiel du parti Baath ⁴¹ une occurrence de « *munazzamat ḥizb al-Baʿt* ».

Il semble donc bien que à emploi nominal équivalent, *munazzama* désigne une organisation combattante ou pacifiste, religieuse ou areligieuse, mais légalement reconnue et constituée, tandis que *tanzīm* désigne une organisation religieuse ou areligieuse, mais informelle, irrégulière et non reconnue légalement.

Bibliographie

- AMMAR Sam et DICHY Joseph, 1999 [2^e éd. 2008], *Les verbes arabes*, Paris, Hatier (coll. « Bescherelle »).
- BADAWI Saïd, CARTER Michael et GULLY Adrian, 2004, *Modern Written Arabic: A Comprehensive Grammar*, Londres-New York, Routledge.
- BAIZE-ROBACHE Marie, 2009, *Les formes verbales augmentées de l'arabe littéraire moderne de presse : une étude statistique et syntaxico-sémantique à travers un corpus de presse*, thèse de Doctorat de troisième cycle, Université Aix-Marseille I.
- BEESTON Alfred F. L., 1970, *The Arabic Language Today*, Londres, Hutchinson.
- BLACHÈRE Régis et GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Maurice, 1975 [1952], *Grammaire de l'arabe classique (Morphologie et syntaxe)*, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 3^e éd. revue et remaniée.
- CANTINEAU Jean, 1950a, « Racines et schèmes », *Mélanges William Marçais*, Paris, G. P. Maisonneuve et Cie, p. 119-124.
- 1950b : « La notion de “ schème ” et son altération dans diverses langues sémitiques », *Semitica* 3, p. 73-83.
- COHEN David, 1970 [1961], « Essai d'une analyse automatique de l'arabe », in *Études de linguistique sémitique et arabe*, The Hague-Paris, Mouton, p. 49-78.
- 1970 [1964], « Remarques sur la dérivation nominale par affixes dans quelques langues sémitiques », in *Études de linguistique sémitique et arabe*, The Hague-Paris, Mouton, p. 31-48.
- CORRIENTE Federico, 2004, « Geminata imperfectives in Arabic masked as intensive stems of the verb », *Estudios de dialectología norteafricana y andalusí* 8, p. 33-57.
- DICHY Joseph, 1998, « Mémoire des racines et mémoire des mots : le lexique stratifié de l'arabe », in BACCOUCHE T., CLAS A. et MEJRI S. (éd.), *La Mémoire des mots*, *Revue tunisienne de Sciences Sociales* 117, 35^e année, p. 93-107.
- 2002, « Sens des schèmes et sens des racines en arabe : le principe de figement lexical (PFL) et ses effets sur le lexique d'une langue sémitique », dans RÉMI-GIRAUD, Sylvianne et PANIER, Louis (éd.), *La polysémie ou l'empire des sens. Lexique, discours, représentations*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (coll. « Linguistique et sémiologie »), p. 189-218.

41 http://www.baath-party.org/news_detail.asp?id=507, consulté le 20 mars 2011.

- ĠALĀYĪNĪ Muṣṭafā, 1994 [1912], *Ġāmi' al-durūs al-'arabiyya*, 19^e éd. revue par AL-NĀDIRI, Muḥammad A., Beyrouth-Saida, al-Maktaba al-'aṣriyya li-l-ṭibā'a wa-l-našr.
- GUIDÈRE Mathieu, 2001, *Lexique bilingue de l'arabe d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du Temps.
- HOLES Clive, 2004 [1995], *Modern Arabic*, Washington, Georgetown University Press (coll. « Georgetown Classics in Arabic Language and Linguistics »).
- Ibn Manẓūr, *Lisān al-'arab*, http://www.kl28.com/lesanalarab_r.php?search=2954.
- IMBERT Frédéric et PINON Catarina, 2008, *L'arabe dans tous ses états ! La grammaire arabe en tableaux*, Paris, Ellipses Marketing.
- KAZIMIRSKI Albin de Biberstein, 1860, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Maisonneuve et Cie.
- LARCHER Pierre, 1995, « Où il est montré qu'en arabe classique la racine n'a pas de sens et qu'il n'y a pas de sens à dériver d'elle », *Arabica* 42/3, p. 291-314.
- 1999, « Vues “nouvelles” sur la dérivation lexicale en arabe classique », in EDZARD, Lutz et NEKROUMI, Mohamed (éd.), *Tradition and Innovation. Norm and deviation in Arabic and Semitic Linguistics*, Vienne, Otto Harrassowitz, p. 103-123.
- 2003, *Le système verbal de l'arabe classique*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence (coll. « Didactilangue »).
- 2012, *Le système verbal de l'arabe classique*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence (coll. « Manuels »), 2^e éd. revue et augmentée.
- LENTIN Jérôme, 1991, « À propos de la valeur “ intensive ” de la 2^e forme verbale en arabe syrien, modalité et expressivité. Vers un renouvellement du système verbal ? », in KAYE, A. S. (éd.), *Semitic Studies in honour of Wolf Leslau on the occasion of his 85th birthday*, Wiesbaden, Harrassowitz, vol. II, p. 891-916.
- MARÇAIS Philippe, 1952, *Le parler arabe de Djidjelli (Nord Constantinois, Algérie)*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient (Publications de l'Institut d'Études Orientales d'Alger).
- Munğid al-luġa al-'arabiyya al-mu'āšira*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 2000.
- NEYRENEUF Michel et AL-HAKKAK Ghalib, 1996, *Grammaire active de l'arabe*, Paris, Le Livre de Poche (coll. « Les Langues Modernes »).
- REIG Daniel, 1983 : *Dictionnaire arabe-français al-Sabil*, Paris, Larousse.
- ROMAN André, 1999 [2005], *La création lexicale en arabe, ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (coll. « Études arabes »), 2^e éd. revue et augmentée, Lyon, Presses Universitaires de Lyon et Beyrouth, Université de Kaslik.
- ROUSSEAU Jean, 1984, « La racine arabe et son traitement par les grammairiens européens (1505-1831) », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 89/1, p. 285-321.
- SILVESTRE DE SACY Antoine-Isaac, 1831, *Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'École Spéciale des langues orientales vivantes*, 2^e éd., Paris, Imprimerie Royale, 2 vol.
- TROUPEAU Gérard, 1984, « La notion de “racine” chez les grammairiens arabes anciens », in AUROUX Sylvain, GLATIGNY Michel, JOLY André, NICOLAS Anne et ROSIER Irène (éd.), *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, Lille, Presses Universitaires, p. 239-245.
- ʿUMAR Aḥmad Muḥtār, 2008, *Mu'ğam al-luġa al-'arabiyya al-mu'āšira*, Le Caire, ʿĀlam al-kutub.
- ZABORSKI Andrzej, 2004, « Traces of *iptaras* in Arabic », in TAKÁCS, Gábor (éd.), *Egyptian and Semito-hamitic (Afro-asiatic) studies in memoriam W. Vycichl*, Leiden et Boston, Brill, p. 160-171.

